Mairie d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2024-27

Envoyé en préfecture le 30/05/2024
Reçu en préfecture le 30/05/2024
Publié le 31/05/2024
ID : 060-216002105-20240528-DELIB202427-DE

SEANCE DU 28 MAI 2024

Convocation	**du**	**15 avril 2024**
Affichage	**du**	**15 avril 2024**

Nombre de membres en exercice	**18**
Nombre de présents	**11**
Nombre de votants	**16**
PROCURATIONS	**05**

Objet : **PASSAGE DE LA PARCELLE B1050 DANS LE DOMAINE COMMUNAL**

L'an deux mil VINGT QUATRE, le VINGT HUIT MAI à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

Présents :
Mme VAN BOXSTAEL Christiane, M MARECHALLE James, Mme LACOUR Aude, ses adjoints, M BOULARAND Claude, Mme VIDARD Stéphanie, M ROSELLE Regis, M BRIAND Hervé, M REZZA Thibaut, M NABONNE Eric, M URCOURT Daniel ses Conseillers Municipaux

Absents excusés :
M FORGET Bruno, procuration à Mme LACOUR Aude,
Mme MEYFROODT Charlotte, procuration à Mme VIDARD Stéphanie,
M THOMA Hervé, procuration à M NIGAY Jean-Marie
Mme SPIRA Julie,
Mme RIGARD Sabine,
Mme FUSZ Anne-Luce, procuration à M URCOURT Daniel,
Mme ALLAIN Geneviève, procuration à M NABONNE Eric,

Secrétaire : M Claude BOULARAND

VU la délibération n° 23 du Conseil Municipal du 29 juin 2021 relative à l'acquisition de la parcelle B253P renommée en B1050 par le géomètre,

CONSIDERANT que l'utilisation de cette parcelle, il convient de passer cette parcelle dans le domaine communal.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal délibéré l'unanimité :

Article unique : ACCEPTER de passer dans le domaine public la parcelle B1050

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Maire,
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

Le Maire
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355